

LE 13 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, **le mercredi 13 décembre, 2023 à 18 h 30 h.**

SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères : Daniel Leduc, Sakina Khan, Alain Giroux, Anik Korosec et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce.

Absence motivée : la conseillère Shirley Roy

La directrice générale, Julie Boyer, le directeur général adjoint, Dominique Aubry et la greffière-trésorière, Sarah Channell, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la présente séance ouverte à 18 h 30 h.

2023-12-400

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins deux jours avant la date de ladite séance, le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE DÉCLARER que ladite séance extraordinaire est convoquée et constituée conformément à la loi.

ADOPTÉE

2023-12-401

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-12-402

ADOPTION DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2024, 2025 ET 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter, par résolution, le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) années financières subséquentes ;

CONSIDÉRANT QUE le programme doit être divisé en phases annuelles ;

CONSIDÉRANT QUE le programme doit détailler, pour la période qui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Daniel Leduc

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE la Municipalité du Canton de Gore, conformément à l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2024, 2025 et 2026, pour une somme totale de 9 553 798 \$, lequel est joint sous l'annexe A ;

QUE le dépliant explicatif du programme triennal d'immobilisations soit distribué gratuitement par voie de publipostage sur le territoire, conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

2023-12-403

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent conformément à l'article 954.1 du *Code municipal du Québec*.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Daniel Leduc

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le conseil adopte le budget de la Municipalité du Canton de Gore pour l'exercice financier de l'an 2024, prévoyant les revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
REVENUS DE FONCTIONNEMENT	
Taxes foncières	2 802 151
Taxes- Quote-part MRC	432 028
Sécurité publique	1 050 524
Règlement 223 - Williams	40 985
Règlement 191 - Écoprêt	13 927
Règlement 192 - Écoprêt FCM	9 816
Paiement tenant lieu de taxes	3 600
Ordures, recyclage	454 210

Règlement 143-1 - Taxe spéciale en matière de protection de l'environnement	216 540
Partage de la croissance d'un point de TVQ	116 371
Subventions voiries	255 797
Subventions diverses	120 400
Mutations immobilières	325 000
Autres revenus	601 327
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	6 442 676

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration	1 533 522
Sécurité publique	1 078 308
Transport	2 117 705
Hygiène du milieu	802 014
Aménagement, urbanisme et développement	309 961
Loisirs et culture	669 462
Frais de financement	171 068
Amortissement des immobilisations	-493 439
Remboursement de la dette	284 075
Transfert aux activités d'investissements	10 000
Affectation du surplus accumulé non affecté	0
Affectation du fonds de croissance	-40 000
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 442 676

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS	
REVENUS D'INVESTISSEMENT	
Transferts	5 603 367
Autres financements long terme	1 776 371
Affectation du surplus accumulé affecté	218 060
Affectation du surplus accumulé non affecté	0
Fonds de parc	30 000
TOTAL DES REVENUS D'INVESTISSEMENT	7 627 798

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chemins	6 738 285
Bâtiments	
Parc et patinoire et sentiers	451 513
Mobilier et équipement	391 000
Matériel roulant	50 000
Machinerie	
Terrain	
Propriétés destinées à la revente	7 000
Transfert des activités de fonctionnement	-10 000
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	7 627 798

DE SPÉCIFIER :

QUE le conseil autorise un budget de fonctionnement de 6 442 676 \$;

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant de 218 060 \$ au surplus affecté pour le PARIT ;

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant de 40 000 \$ du fonds de croissance;

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant de 30 000 \$ du fonds de parc;

QUE le conseil autorise un budget d'immobilisations de 7 627 798 \$;

QUE le bulletin explicatif du budget soit distribué gratuitement par voie de publipostage sur le territoire, conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions fut tenue durant laquelle les personnes intéressées ont adressé leurs questions, portant exclusivement sur le budget ou le programme triennal, au président de l'assemblée.

2023-12-404

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance à 18 h 47

ADOPTÉE